

## **Séance du 1<sup>er</sup> JUIN 2015**

Le premier juin deux mil quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, Messieurs Willy PIPELIER, Joseph GAUDIN, Michel FOUCHER, Mmes Sabine GABARD et Sandrine PLANCHARD

Excusée : Mme Eliane PANNIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FOUCHER

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Le procès-verbal est approuvé.**

### **Réfection du parking de la salle des sports**

Monsieur Dominique LUCAS rappelle qu'il s'agissait de travaux prévus après les nouveaux vestiaires de football et le local rangement.

Il présente le devis établi par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 16 252.50 €HT (19 503.00 € TTC) qui comprend la réalisation d'un bicouche et le reprofilage du pourtour sur une superficie de 1 590 m<sup>2</sup> autour de la salle des sports.

Il rappelle aussi qu'il avait été prévu 20 000 € au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis du 12 mai 2015 établi par EUROVIA pour la réfection du parking de la salle des sports pour un coût total de 16 252.50 €HT (19 503.00 €TTC).
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer le devis et passer commande auprès de l'entreprise EUROVIA.

### **Indemnité d'administration et de technicité (IAT) au profit du personnel**

Monsieur le Maire demande le huit clos. Les personnes présentes quittent la salle.

Il informe qu'il s'agit d'une prime facultative du régime indemnitaire. Elle peut se substituer à la prime de fin d'année sur avis du comité technique.

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires de catégorie C et de catégorie B dont la rémunération n'excède pas l'indice brut 380.

Le montant varie selon le grade entre 37.44 € et 39.67 € brut /mois et n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il est proratisé au temps de travail.

A ce montant de base s'applique un coefficient multiplicateur de 1 à 8.

C'est une enveloppe globale qui sera définie au budget.

Le montant peut-être conditionné par la performance ou le respect d'objectifs. Des critères individuels seront à définir dans le cadre de l'entretien annuel.

Il propose de reporter le sujet à l'automne pour une application en 2016 car celui-ci demande un certain travail en amont pour l'appliquer à l'ensemble du personnel.

Exceptionnellement, Monsieur le Maire propose d'attribuer l'IAT à Madame Marie-Ange PELLOIN dès le 1<sup>er</sup> juin en raison de son contexte personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité à Madame Marie-Ange PELLOIN à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et d'appliquer un coefficient multiplicateur égal à 5.

### **Projet d'effacement complémentaire des réseaux – remplacement et déplacement P18 Lavoir – route de Meslay du Maine**

Monsieur Dominique LUCAS explique que le transformateur P18 est situé dans l'axe de la chaussée et doit être déplacé et remplacé par un transformateur neuf car celui-ci arrive à saturation. Il présente le devis complémentaire d'effacement des réseaux électriques cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme d'effacement complémentaire** et le SDEGM propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### **Réseaux électriques**

| Estimation HT du coût des travaux | Maitrise d'œuvre<br>4 % | Prise en charge du<br><b>SDEGM</b><br>40% | Participation de la Commune<br>% des travaux + maitrise d'œuvre |
|-----------------------------------|-------------------------|---|---|
| 46 000 €                          | 1 840 €                 | 18 400 €                                  | <b>29 440 €</b>   |

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de **40 %** du montant HT, selon les modalités définies par le Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

Il précise que si les travaux ne sont pas réalisés dans le cadre de l'effacement des réseaux par le SDEGM, la commune devra faire appel à ERDF et le coût sera multiplié par 2.

Ces explications entendues et après délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

**DECIDE:**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'électricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <b>X</b>  | <b><u>Application du régime dérogatoire :</u></b> | Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 |   |
| A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant de : |   | <b>29 440 €</b>  | Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b> |

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondante.

**Virements de crédits – opération 134 : aménagement du bourg**

Madame Josiane ROBIN rappelle qu'à l'opération aménagement du bourg, au compte 2041582, il y a déjà 86 000 € d'inscrits concernant l'effacement des réseaux voté l'année dernière.

Il faut donc ajouter 30 000 € de crédits pour l'effacement complémentaire des réseaux route de Meslay, ce qui nécessite un virement de crédits entre les comptes suivants :

|   |  |
|---|--|
| D 2041582 / opération 134 :   | + 30 000.00 €  |
| D 2315 / opération 134 :  | + 25 000.00 € (budgétisé 37 845.00 €, réalisé 2 484.00 € |
| « achat de panneaux », restera 10 361.00 € pour payer le solde de la maîtrise d'œuvre et Leroy paysage) |  |
| D 020 (dép. imprévues) :  | - 5 000.00 € (budgétisé 15 000.00 €, restera 10 000 €)   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le virement de crédits.

**Convention OGEC**

Monsieur le Maire informe que la convention a été signée fin 2006 ; pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et dont la durée est ambiguë.

Il explique que deux lectures sont possibles :

- les tarifs appliqués avaient une validité de 3 ans et après ceux-ci étaient réactualisés.
- ou alors la lecture faite par la comptable c'est que la convention avait une durée de 3 ans.

Il précise que la contribution à l'OGEC du mois d'avril 2015 a donc été rejetée.

Il s'est renseigné auprès du service juridique de l'AMF qui interprète la convention comme le comptable du trésor du fait de l'ambiguïté du texte.

Monsieur le Maire propose de faire un avenant immédiat pour permettre le règlement du versement du 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire 2014/2015 et d'établir une nouvelle convention à compter de l'année scolaire suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 POUR et 1 ABSTENTION) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention en cours et la nouvelle convention avec l'OGEC.

## **Questions et informations diverses**

### **Convocations du CM envoyées par mail**

Monsieur le Maire informe que les prochaines convocations du conseil municipal seront uniquement envoyées par mail, il s'agit d'une disposition légale connue. Elles ne seront donc plus envoyées sous forme papier et distribuées par la poste.

**Le Conseil Municipal est d'accord avec ce principe.**

## **Comptes-rendus des commissions**

### **Bâtiments : Monsieur Yann OLLIER**

#### **Réhabilitation d'un bâtiment scolaire**

Il informe que pour le choix du maître d'œuvre, 4 cabinets ont répondu :

- ↳ Romain LEBLANC (Laval)
- ↳ JAOUEN et RAIMNBAULT (Port Brillet)
- ↳ Anthony MORIN (Parné sur Roc)
- ↳ A3 Architecture (Laval)

Les critères pondérés de notation pour évaluer l'offre économiquement la plus avantageuse étaient les suivants :

- valeur technique : coefficient 5.5
- prix de la prestation : coefficient 3.5
- délais d'exécution : coefficient 1

#### **Notes obtenues :**

|                                       | Total | Classement |
|---------------------------------------|-------|------------|
| ↳ Romain LEBLANC (Laval)              | 59.4  | 4          |
| ↳ JAOUEN et RAIMNBAULT (Port Brillet) | 87.9  | 1          |
| ↳ Anthony MORIN (Parné sur Roc)       | 85.0  | 2          |
| ↳ A3 Architecture (Laval)             | 72.4  | 3          |

**Suite à la notation des critères de sélection définis au sein du règlement de consultation, l'offre du cabinet JAOUEN et RAIMBAULT apparait comme l'offre économiquement la plus avantageuse.** Le montant de leurs prestations s'élève à 12 870 €HT avec un délai d'exécution de 7 semaines.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le cabinet JAOUEN et RAIMBAULT. L'entretien s'est très bien passé. L'appel d'offres des entreprises aura lieu dès que possible, sous 6 à 8 semaines, pour une remise des offres à la rentrée de septembre et un démarrage des travaux avant fin septembre.

#### **Salle des sports – mise aux normes**

Il informe qu'il a été demandé à Madame TALVARD d'effectuer quelques changements concernant le document qu'elle nous avait remis.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été inscrit au budget la somme de 110 000.00 €, celle-ci ne sera peut-être pas utilisée entièrement. Il explique que lorsque Madame TALVARD aura remis le document final, celui-ci sera adressé au SDIS afin de déterminer ce qui est nécessaire de réaliser ou pas.

#### **Voirie : Monsieur Dominique LUCAS**

Il informe que le broyage des bernes des chemins communaux a été réalisé début mai non pas par l'entreprise COULON mais par les employés communaux avec le broyeur d'accotements acheté en 2014.

Il informe aussi que les travaux de point à temps vont démarrer lors de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin et en septembre, les travaux d'enduit.

#### **Communication : Madame Sabine GABARD**

Elle informe qu'un courrier a été envoyé aux associations pour qu'elles puissent remettre leur article pour le prochain bulletin municipal avant le 20 juin. Le bulletin sera remis à l'imprimerie début août pour une sortie avant la rentrée de septembre.

La prochaine réunion est fixée au mardi 23 juin à 20h00 à la mairie.

#### **Scolaire : Monsieur Jérôme BESNIER**

Il informe que le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 15 juin dans lequel les travaux ainsi que le déménagement seront abordés. L'ancien crédit mutuel servira en partie de lieu de stockage et les enfants investiront la bibliothèque.

#### **Commission économique : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER**

Il informe que Mr et Mme NAULET vont certainement cesser leur activité en fin d'année. Ils cherchent à vendre leur épicerie.

Il s'agit d'un établissement d'une superficie de vente de 50 à 60 m<sup>2</sup> qui serait notablement réduite par la mise en conformité à la réglementation accès handicapé. Des réflexions sont en cours.

#### **Fêtes, cérémonies et associations : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER**

Il fait part des manifestations qui ont eu lieu :

☞ le vide grenier de l'école privée St Jean Baptiste le vendredi 8 mai

☞ le festival « ça grézille » le samedi 23 mai

Il trouve très intéressante la synergie avec toutes les autres associations pour aider lors de ces manifestations.

Les prochaines réunions :

- le comice : jeudi 4 juin à 20h30
- l'assemblée générale du football : vendredi 5 juin à 20h30

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu presque 1 100 personnes au festival « ça grézille ». Une réunion débriefing sera programmée.

Un arrêté préfectoral qualifie le festival de grande manifestation de la Mayenne, ce qui engendre des contraintes opérationnelles et des surcoûts budgétaires.

### **Fleurissement et cimetière: Madame Eliane PANNIER (absente)**

Madame Josiane ROBIN informe que la commission s'est réunie le mercredi 6 mai afin de choisir les plants de fleurs à mettre dans les jardinières et les vasques.

Des plantes vivaces seront mises dans les vasques rue Division Leclerc et rue de la Libération.

Monsieur Michel FOUCHER informe qu'au niveau du syndicat du bassin de la Taude, il a fait le tour avec Cécilia ANDRÉ de l'ensemble des riverains de la Taude sur 3 journées pour faire signer les conventions avant les travaux (convention tripartite si l'exploitant n'est pas propriétaire). Les travaux débiteront en septembre ou octobre. Il indique qu'il y a 7 km de rivière de la Taude sur la commune.

Madame Evelyne PERTHUÉ donne les informations suivantes concernant l'ALSH :

↳ Les animateurs recrutés pour le mois de juillet :

- |                            |                |
|----------------------------|----------------|
| - Nicolas BOUTIN permanent | bafa           |
| - Célestin BIDOIS          | bafa           |
| - Arthur FOURNIER          | bafa           |
| - Amandine CHAIGNON        | stagiaire bafa |
| - Cassandra GENDRY         | stagiaire bafa |
| - Mickaëla JOUNEAU         | stagiaire bafa |

↳ 3 camps vont être organisés :

- camp découverte des ânes à Thévalles en Mayenne pour les 5 et 6 ans du 7 au 9 juillet encadré par Arthur FOURNIER et Amandine CHAIGNON
- camp équitation à Daumeray dans le Maine et Loire pour les 7/9 ans du 13 au 17 juillet encadré par Arthur FOURNIER et Mickaëla JOUNEAU
- camp Multi-Sports à Brulon en Sarthe pour les 10/13 ans du 20 au 24 juillet encadré par Célestin BIDOIS et Cassandra GENDRY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 00.